



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Date d'émission 23-mars-2016

Date de révision 26-juil.-2018

Numéro de révision 1

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit

A10: #10101 Black;#10102 Blue;#10103 Green;#10104 Red;#10105 White;#10106 Yellow;#10107 Orange;#10109 Light Green;#10111 Pink;#10112 Violet;#10113 Light Blue, #10115 Brown

A20: #10701 Black;#10702 Blue;#10703 Green;#10704 Red;#10705 White;#10706 Yellow;#10707 Orange;#10709 Light Green;#10711 Pink;#10712 Violet;#10713 Light Blue;#10715 Brown;#10717 Gray

A30: #10301 Black;#10302 Blue, #10303 Green;#10304 Red;#10305 White;#10306 Yellow;#10307 Orange;#10309 Light Green;#10311 Pink;#10312 Violet;#10313 Light Blue.

Nom du produit

A10 PAINT MARKER - A20 PAINT MARKER WITH REVERSIBLE TIP - A30 BROAD TIP PAINT MARKER - MOST COLORS

contient Alcool propylique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Marqueur à base de solvant

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser sur la peau.
Conserver hors de la portée des enfants.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur

No information available

Fournisseur

U-Mark, Inc
102 Iowa Ave.
Belleville, IL 62220
TEL: 618-235-7500

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail

Aucune information disponible

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence

Téléphone d'urgence 24 heures sur 24: Infotrac 1-800-535-5053 (États-Unis et Canada), 1-352-323-3500 (international)

Europe

112

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Ce produit est un article. Aucune exposition à des produits chimiques dangereux ne devrait se produire pendant l'utilisation prévue du produit. Une mauvaise utilisation du produit peut entraîner une exposition à des produits chimiques dangereux

Dangers physiques

aucun(e)

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce produit est un article. Aucune exposition à des produits chimiques dangereux ne devrait se produire pendant l'utilisation prévue du produit. Une mauvaise utilisation du produit peut entraîner une exposition à des produits chimiques dangereux

Mention d'avertissement aucun(e)

Mentions de danger

Aucun(e)
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence

Aucun(e) exigé(e)

2.3. Autres informations

Pas d'information disponible

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	N°-CE	No.-CAS	% massique	Classification de substance SGH - L'Union Européenne	No REACH.
Alcool propylique	200-746-9	71-23-8	30-70	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible
Titane(dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	<1-20		Aucune donnée disponible
Oxyde de fer	215-168-2	1309-37-1	0-6		Aucune donnée disponible
Noir de carbone	215-609-9 435-640-3	1333-86-4	0-5		Aucune donnée disponible
C.I. Pigment bleu 15	205-685-1	147-14-8	0-5		Aucune donnée disponible
Silice	231-545-4	7631-86-9	1-3		Aucune donnée disponible
Quartz	238-878-4	14808-60-7	0-<1	STOT RE 2 (H373) Carc. 1A (H350i)	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Dans des conditions normales d'utilisation, les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact cutané

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Inhalation

En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection pour les secouristes

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les

mesures de protection individuelles appropriées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets les plus importants Aucun(e) connu(e).

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

aucun(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

L'encre contenue dans ce produit est inflammable mais ne s'enflamme pas facilement.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucun(e) exigé(e).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Éliminer les sources d'ignition.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Aucune information disponible.

Autres recommandations

Aucune information disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Les limites d'exposition suivantes sont fournies à titre d'information seulement; l'exposition n'est pas prévue dans des conditions normales d'utilisation ou de stockage.

Nom Chimique	UE	L'Autriche	Belgique	Chypre	Le Danemark
Alcool propylique 71-23-8		TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 250 mg/m ³		TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ Skin
Titane(dioxyde de) 13463-67-7		STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³		TWA: 6 mg/m ³
Oxyde de fer 1309-37-1		STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³		TWA: 3.5 mg/m ³
Noir de carbone 1333-86-4			TWA: 3.5 mg/m ³		TWA: 3.5 mg/m ³
C.I. Pigment bleu 15 147-14-8		STEL: 4 mg/m ³ STEL: 0.4 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³			
Silice 7631-86-9	TWA 0.1 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 4 mg/m ³			
Quartz 14808-60-7	TWA 0.1 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³		TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³
Nom Chimique	La Finlande	La France	L'Allemagne	Gibraltar	Grece
Alcool propylique 71-23-8	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 620 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³			TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 625 mg/m ³
Titane(dioxyde de) 13463-67-7		TWA: 10 mg/m ³	Carc*		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Oxyde de fer 1309-37-1	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	Carc*		TWA: 10 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	VME: 3.5 mg/m ³	Carc*		TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³
C.I. Pigment bleu 15 147-14-8	TWA: 0.02 mg/m ³				
Silice 7631-86-9	TWA: 5 mg/m ³		TWA: 4 mg/m ³ Repr*		
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	Carc*		
Nom Chimique	L'Irlande	L'Italie	Lithuania	le Luxembourg	Malte
Alcool propylique 71-23-8	TWA: 100 ppm STEL: 300 ppm Skin	TWA: 100 ppm TWA: 246 mg/m ³ Carc*			
Titane(dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ Carc*	TWA: 5 mg/m ³		
Oxyde de fer 1309-37-1	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ Carc*	TWA: 3.5 mg/m ³		

**WPS-UMARK-001CLP - A10 PAINT MARKER - A20
PAINT MARKER WITH REVERSIBLE TIP - A30 BROAD
TIP PAINT MARKER - MOST COLORS**

Date de révision 26-juil.-2018

	STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³				
Noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³ Carc*			
C.I. Pigment bleu 15 147-14-8			TWA: 5 mg/m ³		
Silice 7631-86-9	TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2.4 mg/m ³ STEL: 18 mg/m ³ STEL: 7.2 mg/m ³				
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.1 mg/m ³		
Nom Chimique	Les Pays-Bas	La Norvège	la Pologne	Le Portugal	L'Espagne
Alcool propylique 71-23-8		TWA: 100 ppm TWA: 245 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 306.25 mg/m ³ Skin	TWA: 200 mg/m ³ STEL: 600 mg/m ³	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm Carc*	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³ Skin
Titane(dioxyde de) 13463-67-7		TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 10.0 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ Carc*	TWA: 10 mg/m ³
Oxyde de fer 1309-37-1		TWA: 3 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ Carc*	TWA: 5 mg/m ³
Noir de carbone 1333-86-4		TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	TWA: 4.0 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³ Carc*	TWA: 3.5 mg/m ³
Silice 7631-86-9		TWA: 1.5 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³			
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.075 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.9 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ Carc*	TWA: 2 mg/m ³ TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 4.0 mg/m ³ TWA: 1.0 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.05 mg/m ³
Nom Chimique	La Suisse	Suède	Le Royaume Uni		
Alcool propylique 71-23-8	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ Skin	LLV: 150 ppm LLV: 350 mg/m ³ Indicative STLV: 250 ppm Indicative STLV: 600 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 625 mg/m ³ Skin		
Titane(dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 3 mg/m ³	LLV: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³		
Oxyde de fer 1309-37-1	TWA: 3 mg/m ³	LLV: 3.5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³		
Noir de carbone 1333-86-4		LLV: 3 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³		
Silice 7631-86-9			STEL: 18 mg/m ³ STEL: 7.2 mg/m ³ TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2.4 mg/m ³		
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.15 mg/m ³ Carc*	LLV: 0.1 mg/m ³ Carc*	TWA: 0.1 mg/m ³		

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom Chimique	Union Européenne	Autriche	Bulgarie	La Croatie	Czech Republic
Noir de carbone 1333-86-4		with high ratio of Polycyclic aromatic hydrocarbons			
Quartz 14808-60-7		lung function based on determining, forced vital capacity (FVC), 1 sec - capacitor			

		(FEV1), FEV1%FVC, MEF50;dust			
--	--	---------------------------------	--	--	--

Dose dérivée sans effet Pas d'information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques	Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation.
Équipement de protection individuelle	Choisir les équipements de protection individuelle conformément aux normes CEN
Protection des yeux	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des mains	Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	Aspect	Variable.
Odeur	Alcool		
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>	
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)	
Point de fusion / intervalle de fusion	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)	
Point/intervalle d'ébullition	96 °C / 205 °F	(uniquement encre liquide)	
Point d'éclair	23 °C / 73 °F	(uniquement encre liquide)	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)	
Limites d'inflammation dans l'air 2.1%		Aucun(e) connu(e)	13.5%
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible.	Aucun(e) connu(e)	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible.	Aucun(e) connu(e)	
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)	
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)	
Coefficient de partage (n-octanol/ eau)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)	
Viscosité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)	
Propriétés explosives	Aucune information disponible		
Propriétés comburantes	Aucune information disponible		

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%) Aucune information disponible

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible

10.6. Produits dangereux résultant de la décomposition

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Inhalation Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation.

Contact oculaire Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation.

Contact cutané Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation.

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document du SGH :

DL50 Oral(e) 1,747.00 mg/kg

DL50 Cutané(e) 3,787.00 mg/kg

Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 Oral(e)	DL50 Cutané(e)	CL50 par inhalation
Alcool propylique	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4049 mg/kg (Rabbit)	> 13548 ppm (Rat) 4 h
Titane(dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rat)		> 6820 mg/m ³
Oxyde de fer	> 10000 mg/kg (Rat)		
Noir de carbone	> 15400 mg/kg (Rat)	> 3 g/kg (Rabbit)	-
C.I. Pigment bleu 15	> 10000 mg/kg (Rat)		
Silice	= 7900 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	>2.2 mg/L (Rat) 4 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Pas d'information disponible

effets mutagènes Pas d'information disponible

effets cancérogènes Aucun à notre connaissance

Toxicité pour la reproduction Pas d'information disponible

Toxicité pour le développement Pas d'information disponible

STOT - exposition unique Pas d'information disponible

STOT - exposition répétée Pas d'information disponible

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Non applicable

Nom Chimique	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Alcool propylique		LC50 96 h: = 4480 mg/L flow-through (Pimephales promelas)	EC50 = 17700 mg/L 5 min EC50 = 45000 mg/L 5 h EC50 = 8686 mg/L 15 min EC50 = 980 mg/L 12 h	EC50 48 h: 3339 - 3977 mg/L Static (Daphnia magna) EC50 48 h: = 3642 mg/L (Daphnia magna)
Noir de carbone	-	-	-	EC50 24 h: > 5600 mg/L (Daphnia magna)
C.I. Pigment bleu 15		LC50 48 h: > 100 mg/L static (Oryzias latipes)		
Silice	EC50 72 h: = 440 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h: = 5000 mg/L static (Brachydanio rerio)		EC50 48 h: = 7600 mg/L (Ceriodaphnia dubia)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom Chimique	log Pow
Alcool propylique	0.34
C.I. Pigment bleu 15	6.6

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Non applicable

SECTION 14. Informations relatives au transport

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU UN1210
14.2. Nom d'expédition Printing ink
14.3. Classe de danger 3
14.4. Groupe d'emballage III

Description	UN1210, Printing ink, 3, III, (23°C c.c.), Limited Quantity
14.5. Polluant marin	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)
No EMS	F-E, S-D
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible.

RID

14.1. Numéro ONU	UN1210
14.2. Nom d'expédition	Printing ink
14.3. Classe de danger	3
14.4. Groupe d'emballage	III
Description	UN1210, Printing ink, 3, III, Limited Quantity
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)
Code de classification	F1

ADR

14.1. Numéro ONU	UN1210
14.2. Nom d'expédition	Printing ink
14.3. Classe de danger	3
14.4. Groupe d'emballage	III
Description	UN1210, Printing ink, 3, III, (D/E), Limited Quantity
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	F1

ICAO

14.1. Numéro ONU	UN1210
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Printing ink
14.3. Classe de danger	3
14.4. Groupe d'emballage	III
Description	UN1210, Printing ink, 3, III, Limited Quantity
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1. Numéro ONU	UN1210
14.2. Nom d'expédition	Printing ink
14.3. Classe de danger	3
14.4. Groupe d'emballage	III
Description	UN1210, Printing ink, 3, III, Limited Quantity
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code ERG	3L

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
Union Européenne	Est conforme

DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Indéterminé(e)(s)
IECSC	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

Legend

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

SECTION 16. Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H350i - Peut provoquer le cancer par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date d'émission 23-mars-2016

Date de révision 26-juil.-2018

Remarque sur la révision Commercialisation initiale.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité